



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf juillet deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Michaël CENNI.

Etaient présents : MM. BARDEAU, PHENIX, Mmes RAVONINJATOVO, BYTNAR, Adjoint
Mmes BERNARD, COMBILLET, OUIILLER, VIELFAURE,
MM KLEIN, LALET, RABAUD, VIELFAURE

Madame Beby-Lou RAVONINJATOVO est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 09 juin est adopté à l'unanimité et signé sur le champ

I) AFFAIRES GENERALES

1. Lancement des commissions

Monsieur le Maire propose que chaque responsable de commissions organise une réunion rapidement, en fonction des disponibilités de chacun, afin de projeter les missions à mettre en place et faire un point sur les différentes actions menées.

2. Projets à l'étude ou en cours

- Climatisation de la cantine

Monsieur Nicolas RABAUD fait part de son désaccord avec ce projet qui selon lui ne respecte pas l'environnement. Il propose de faire réaliser un audit afin de trouver une solution plus durable et écologique.

Madame Sabrina OUIILLER préconise de trouver d'autres alternatives afin de limiter l'utilisation de la climatisation.

Monsieur le Maire rappelle que les solutions alternatives sont très coûteuses.

- Terrain de pétanque

Monsieur le Maire propose la réfection de la moitié du terrain. Monsieur Yohan BARDEAU demande la possibilité d'une prise en charge par la Communauté de Communes. Compte-tenu de l'incohérence des différents devis, le Conseil Municipal décide de reporter ce projet.

- Terrain de tennis

Monsieur le Maire rappelle le choix de la précédente municipalité de réfection du grillage du court de tennis pour un montant H.T. de 7 400 €.

Afin de diminuer le coût de ces travaux, Monsieur le Maire propose d'étudier différentes possibilités, et notamment la pose de panneaux de basket pouvant se substituer au grillage.

Monsieur Nicolas RABAUD fait part de sa rencontre avec le Président de l'association qui lui a indiqué que les dimensions de ce court ne sont plus aux normes.

Cette association étant intercommunale, Monsieur Yohan BARDEAU demande la possibilité d'une prise en charge par la Communauté de Communes.

Compte-tenu de ces différents éléments, le projet reste à l'étude.

- Sécurisation de la voirie (Avenue Jean Jaurès (R.D. 670), rue du 14 juillet (R.D. 138), rue du 11 novembre, Voie communale n° 4)

1- Avenue Jean Jaurès :

Monsieur le Maire propose de déplacer la zone 50 au niveau du panneau actuel à 70 dans le sens Saint André de Cubzac – Libourne, d'installer un panneau d'affichage informatif lumineux à l'entrée du village ainsi qu'un panneau pédagogique au niveau des abris-bus.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à toutes ces propositions.

2- Rue du 14 juillet :

Monsieur le Maire propose de modifier l'implantation actuelle du STOP au croisement avec la rue du 19 mars ainsi que sa matérialisation au sol et l'installation d'un panneau cédez le passage au carrefour de la Rue Jules Ferry avec la Rue du 14 juillet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

3- Rue du 11 novembre

Afin de réduire la vitesse dans la rue du 11 novembre, Monsieur le Maire propose l'installation de 4 panneaux STOP (2 à chaque croisement).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

4- Voie communale n° 4

Monsieur le Maire propose d'enlever (et/ou de remplacer par un panneau cédez le passage) le panneau STOP implanté au croisement de la voie communale n° 4 avec la RD 138 E4.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

Avant de procéder à toutes ces modifications et afin d'être en totale conformité, un rendez-vous sera planifié avec un responsable du centre routier départemental.

• Parking de l'école

Monsieur le Maire fait part des différentes possibilités étudiées pour l'aménagement du parking de l'école (création d'une entrée supplémentaire, agrandissement, traçage au sol, création d'un stationnement camping-car durant l'été...)

Après discussion, il est décidé la création d'un nouvel accès (par la suppression de la haie en bord de route). La création d'un stationnement camping-car, l'agrandissement et le traçage au sol seront étudiés ultérieurement.

3. Commission école

Monsieur Christopher PHENIX fait part du compte-rendu de la commission école réunie à la suite du dernier conseil d'école, à savoir :

• absence cantine

Le conseil municipal décide qu'aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence sauf :

1- pour raison de maladie accompagnée d'un certificat médical ; un jour de carence sera appliqué quelle que soit la durée de l'absence.

2- absence médicale régulière et prévue sur présentation d'un certificat médical

3- grève du personnel communal ou impossibilité d'assurer le service.

• Le remboursement pour absence sera effectué chaque fin de mois.

• Sanctions : L'ensemble du conseil municipal valide les sanctions inscrites dans le règlement actuel de cantine

• Goûter garderie : Monsieur le Maire propose de donner un goûter aux enfants fréquentant la garderie (pain, chocolat...) Cette demande sera étudiée en concertation avec les représentants des parents d'élèves

• Monsieur le Maire propose d'étudier le réaménagement de la garderie

• Acquisition d'un tableau blanc avec feutre dans une classe de maternelle : accepté

• Création d'un portillon dans la cour de l'école maternelle pour accéder à la bibliothèque : en attente

• Installation d'un bac à sable dans la cour de l'école maternelle : en attente

• Acquisition d'un abri de jardin pour les vélos de la maternelle : accepté

• Création d'une classe musique : refusé

• Report du financement d'un montant de 1 500 € pour le voyage scolaire des maternelles : refusé (10 voix contre – 3 voix pour)

• Maintien de la classe piscine : validé

• Création d'un mur d'escalade dans la cour élémentaire : validé

• Gestion autonome des devoirs le soir : en attente

• Acquisition d'un tableau blanc interactif en maternelle : refusé (12 voix contre – 1 voix pour)

4. Audit

Monsieur le Maire propose d'étudier la faisabilité de réalisation d'un audit. Le conseil municipal décide de reporter ce point à une prochaine séance.

5. Création d'un comité consultatif

Monsieur le Maire fait part de la possibilité faite aux collectivités de créer des comités consultatifs. Ces comités comprennent des personnes extérieures à l'assemblée, qualifiées ou concernées par des sujets d'intérêt communal, qui peuvent être consultées sur toute question ou projet concernant les services publics, les équipements ...

L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable à cette création et propose de mener une réflexion pour cette mise en place.

6. Désignation des représentants « Gironde Ressources »

Monsieur le Maire fait part de l'adhésion, depuis le 26 juin 2017, de la Commune à Gironde Ressources, Agence Technique Départementale, qui accompagne les collectivités en ingénierie dans les questionnements quotidiens et aussi dans les futurs projets.

Dans le cadre des statuts de l'Agence, chaque structure doit participer à l'Assemblée Générale annuelle. De ce fait, deux nouveaux représentants, un élu titulaire et un élu suppléant, doivent être nommés pour que la collectivité soit représentée officiellement lors de la prochaine assemblée générale qui devrait se tenir début octobre 2020.

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Madame VIELFAURE Aldine, en qualité de titulaire et Monsieur CENNI Michaël, en qualité de suppléant

II) FINANCES / PERSONNEL

1. Demande de subvention F.D.A.E.C.

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), votées par le Conseil Départemental et présente le dossier voté par l'ancienne municipalité lors de la séance du 27 février 2020. Il propose de modifier les dépenses envisagées pour le FDAEC 2020 comme ci-dessous :

- Alarme PPMS - Ecoles pour un montant total H.T. de : **5 986.00 €**,
 - Acquisition d'un tracteur avec gyrobroyeur pour un montant total H.T. de : **9 675.00 €**,
 - Travaux de climatisation du restaurant scolaire pour un montant H.T. de **13 414.00 €**
- Représentant un montant total H.T. de **29 075.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 voix contre, adopte les dépenses pour le FDAEC 2020, et charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et de signer tous documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de ces opérations.

2. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'admission en non-valeur pour créance éteinte présentée par Monsieur le Trésorier de Libourne, concernant un titre de recettes afférent à l'exercice comptable de 2015 dont il n'a pu réaliser le recouvrement.

Cette admission en non-valeur représente un montant de 57.20 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable

3. Prime COVID

Monsieur le Maire fait part du décret du 20 mai 2020 offrant la possibilité d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certain personnel de la commune. Il rappelle que des agents mobilisés ont assuré leurs fonctions en présentiel et en télétravail et ont été en contact avec le public pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Il indique que l'assemblée délibérante doit fixer les modalités d'attribution et le montant plafond dans la limite de 1000 € par agent.

Monsieur le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention émet un avis favorable au montant plafond

4. Suppression et création de poste

Monsieur le maire fait part de la proposition du Centre de Gestion pour la nomination, par voie d'avancement de grade, de Monsieur Cédric FRANCISCO au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte par 12 voix pour et 1 abstention la création de ce poste au 1^{er} septembre 2020 et la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet, au 31 août 2020.

5. Titularisation agent

Monsieur le Maire fait part de la titularisation à compter du 1^{er} septembre 2020 de Madame Audrey CANTAT actuellement employée à la garderie, au restaurant scolaire et à l'entretien des locaux.

Madame Sabrina OULLER demande si cette titularisation ne doit pas être une décision du conseil municipal plutôt qu'une décision du Maire.

Monsieur le Maire confirme qu'en matière de décision individuelle relative à la gestion des agents seule l'autorité territoriale est compétente.

6. Situation financière

Madame Beby-Lou RAVONINJATOVO informe le Conseil Municipal de la situation de la trésorerie arrêté au 30 juin, à savoir :

En fonctionnement :

- Réalisation des Dépenses à 34 %
- Réalisation des Recettes à 61 %

En investissement :

- Réalisation des Dépenses à 34 %
- Réalisation des Recettes à 34 %

Monsieur le Maire indique que la plus grande prudence doit être observée par rapport aux imprévus de cette année et à l'incertitude des dotations de l'état pour l'avenir.

III) URBANISME

1. Avenant à la convention d'urbanisme avec le S.D.E.E.G.

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2015 confiant au S.D.E.E.G. l'instruction du droit des sols de la Commune et fait part des difficultés rencontrées concernant le contrôle et la conformité des travaux réalisés.

Afin d'accompagner au mieux les communes et pallier ce manque, le S.D.E.E.G propose une nouvelle offre en matière de réalisation des conformités.

Une tarification forfaitaire de 200 € avec application d'un coefficient pour chaque type d'acte et en fonction de l'entité instructrice du dossier est proposée.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose l'adhésion à cette nouvelle offre.

Monsieur le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant.

IV) QUESTIONS DIVERSES

1. Conseil municipal du 10 juillet

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite d'organiser les élections des délégués pour l'élection des sénateurs le vendredi 10 juillet 2020 et demande à chacun de confirmer sa présence. 10 conseillers participeront à cette séance, 3 conseillers empêchés donneront pouvoir.

2. Dates des séances de conseil municipal

Monsieur Nicolas RABAUD souhaiterait que les dates de séance de conseil municipal soient fixées suffisamment tôt afin que tout le monde puisse s'organiser pour être présent.

3. Parking cimetière

Monsieur Nicolas RABAUD précise qu'il a effectué une étude pour le projet du parking du cimetière, même si celle-ci n'a pas été validée.

4. Rencontre avec les Administrés

Monsieur le Maire indique que certains administrés ont fait part de leur souhait de connaître les membres du conseil municipal

La séance est levée à 22 heures 00